

RESSOURCE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT—STATISTIQUES SUR L'AGRESSION SEXUELLE AU CANADA

- D'après Statistique Canada, environ une agression sexuelle sur dix est signalée à la police (Taylor-Butts, 2008). Interrogées sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas déclaré l'agression sexuelle à la police, certaines personnes survivantes ont invoqué la honte, la peur de représailles, la peur de ne pas être prises au sérieux ou d'être blâmées pour ce qui s'est produit; plusieurs considéraient que la situation n'était pas suffisamment importante, ou qu'il s'agissait d'un problème personnel; certaines avaient également l'impression que la police ou le système judiciaire ne pouvait rien faire ou serait passif (Sinha, 2013).
- Tout comme les personnes survivantes d'autres formes de crimes violents, celles qui ont vécu une agression sexuelle ressentent souvent de la colère, de la confusion et de la frustration en conséquence de leur victimisation (Brennan et Taylor-Butts, 2008).
- Sur 1 000 femmes de 15 ans et plus, 34 ont déclaré avoir été agressées sexuellement au cours d'une année. Dans la même période, chez les hommes, c'est le cas pour 15 individus sur 1 000 (Perreault et Brennan, 2010).
- La police est plus susceptible d'être informée lorsqu'il s'agit de cas avec violence grave (Sinha, 2013).
- La plupart des agressions sexuelles concernent des actes de toucher sexuel non désiré (81 %) plutôt que des attaques sexuelles plus « sévères » (19 %). Parmi les incidents signalés à la police en 2007, la grande majorité (86 %) était de niveau 1, la forme « la moins grave » d'agression sexuelle (Brennan et Taylor-Butts, 2008).
- Les agressions sexuelles entraînent moins d'accusations que bien d'autres crimes violents. L'exception est l'agression sexuelle grave—le plus grave type d'agression sexuelle, mais également le plus rare (Boyce, 2015).
- En dépit de changements législatifs et d'efforts pour mieux soutenir les victimes, le taux de verdicts de culpabilité pour des agressions sexuelles demeure le deuxième plus faible, parmi les crimes violents qui font l'objet d'un suivi de Statistique Canada dans ses Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2010–2011.
- Plusieurs raisons conduisent des personnes survivantes à ne pas signaler et/ou à ne pas entreprendre d'action en justice; notamment, les mythes et stéréotypes qui découragent de témoigner et la stratégie de la défense consistant à s'en prendre à la crédibilité de la personne survivante.
- Le témoignage de la personne survivante est généralement crucial, pour une poursuite dans une affaire d'agression sexuelle, puisqu'il se peut qu'il n'y ait pas de témoin et qu'il y ait peu d'autres preuves. Les « troussees médico-légales » ont été développées comme un moyen d'amasser des preuves, mais leur efficacité est mise en doute, en particulier lorsqu'il s'agit d'établir si une activité sexuelle était consensuelle ou pas.